

Une étude bilan MAEC est prévue sur les 10 aires d'alimentation de captages du Gâtinais montargois, à proximité de Montargis dans le Loiret.

**Il est demandé de fournir une proposition technique et financière pour la réalisation de l'étude. Cette proposition devra répondre aux spécificités détaillées dans le cahier des charges ci-après.**

Le candidat détaillera dans sa proposition technique les moyens mis en œuvre pour répondre à la demande (modalités de réalisation envisagées, moyens humains mobilisés, délais, etc.).

Les offres reçues seront évaluées sur :

- La valeur financière (40 points)
- La valeur technique (60 points), dont :
  - Moyens et procédures mis en œuvre pour la réalisation de l'étude (/30 points)
  - Moyens humains, cohérence des moyens de réalisation et calendrier prévisionnel (/20 points)
  - Expériences et références sur des études similaires (/10 points).

La proposition devra être établie pour :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois  
5 allée du Docteur Gastellier  
45200 MONTARGIS

Et envoyée par mail à :

Coline DEGUETTE  
Animatrice sur les aires d'alimentation de captage de Boismorand et Nargis  
animagri@gatinaismontargois.com

**Avant le 24 septembre 2024 – 12:00**

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières  
(C.C.T.P.)**

**Maître d'ouvrage**

PETR Gâtinais montargois

**Objet de la consultation**

Etude bilan des MAEC sur les Aires d'Alimentation de Captages du Gâtinais  
montargois

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	3
<b>1. Contexte de l'étude</b>	4
a. Territoire des BAC	4
b. Enjeux liés à la qualité de l'eau	5
c. Caractéristiques des BAC	7
d. Actions réalisées pour la reconquête de la qualité de l'eau	8
e. MAEC	9
<b>2. Objet de la consultation</b>	11
<b>3. Organisation</b>	12
a. Caractéristiques de l'offre	12
b. Organisation entre maître d'ouvrage et prestataire	12
c. Modalités d'échanges	12
d. Pilotage et instances de gouvernance	13
e. Organisation des réunions	13
f. Rendus	14
g. Durée du marché	14

# 1. Contexte de l'étude

Le PETR Gâtinais montargois appuie les maîtres d'ouvrage compétents dans la mise en place d'actions visant l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire du bassin versant superficiel du Loing en Gâtinais. Dans ce cadre, ses animateurs travaillent notamment avec la profession agricole et **9 collectivités maîtres d'ouvrages** pour la protection de captages prioritaires servant à l'alimentation en eau potable (AEP). Ces captages ont ainsi fait l'objet d'études d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) et des programmes d'actions permettant de limiter l'impact des pratiques agricoles sur ces ressources sont en cours d'animation. Ces actions comprennent entre autres **l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), dispositif mis à l'étude.**

Afin d'évaluer l'impact de ces MAEC depuis 2015 sur les AAC, le PETR Gâtinais montargois commande une prestation pour la réalisation d'une étude bilan de ce dispositif depuis sa mise en place. Cette prestation doit aussi permettre de donner des pistes d'amélioration du dispositif, et de proposer d'autres dispositifs qui pourraient être mis en place pour préserver la qualité des eaux aux captages.

C'est donc la réalisation de cette prestation de services qui fait l'objet du présent marché. Le pouvoir adjudicateur est le PETR Gâtinais montargois, désigné coordonnateur du groupement de commande ainsi constitué pour les différentes collectivités maîtres d'ouvrages AEP des captages concernés.

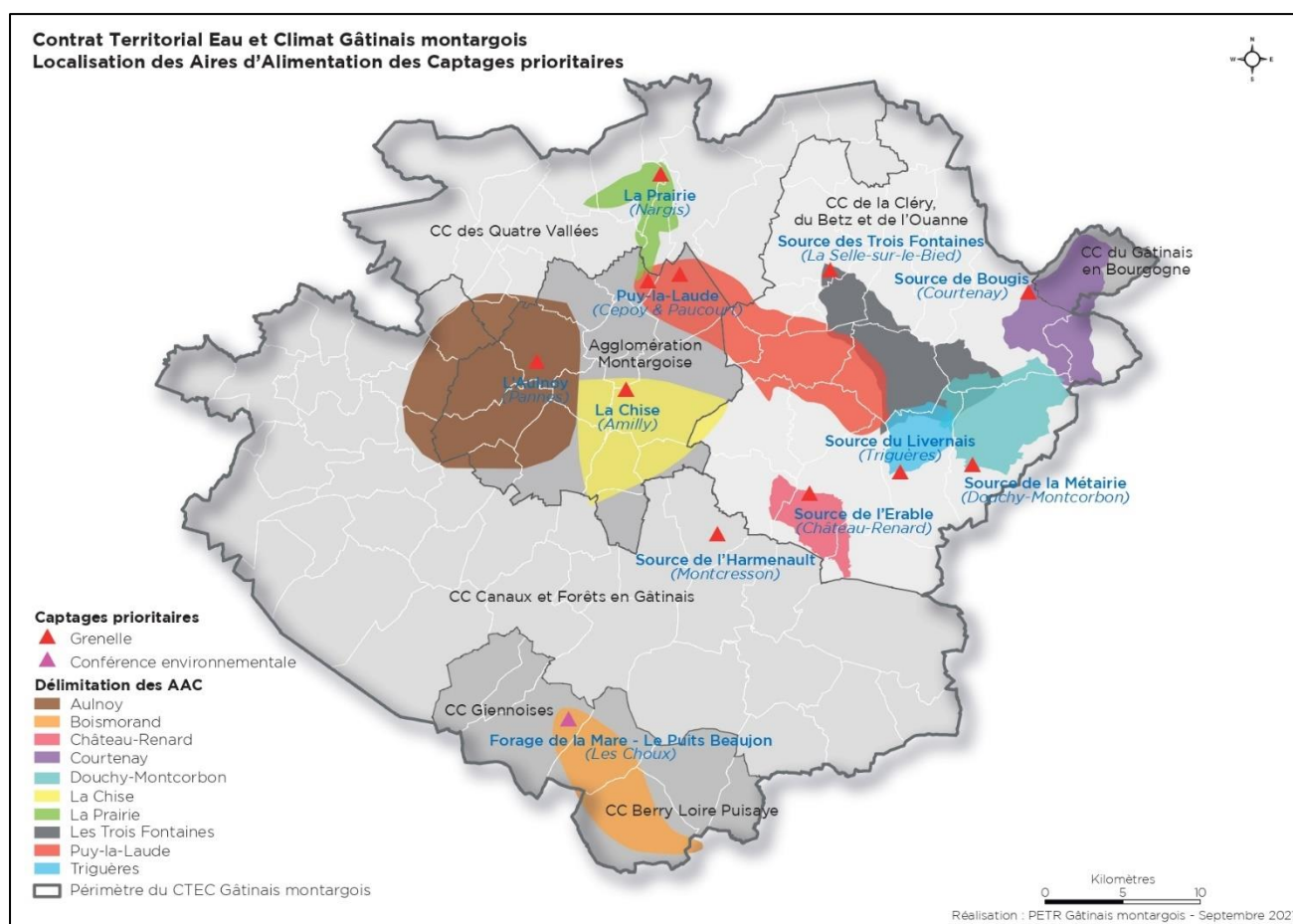
## a. Territoire des BAC

Le Grenelle de l'Environnement en 2009 puis la Conférence environnementale en 2013 ont dressé une liste de 10 captages prioritaires dans le Loiret, situés sur le bassin Seine Normandie. Ces captages ont fait l'objet d'études d'Aire d'Alimentation de Captages (AAC), aussi dénommée Bassin d'Alimentation de Captages (BAC), pour aboutir à un plan d'actions visant à lutter contre les pollutions diffuses et restaurer la qualité de l'eau captée.

Nom du captage <i>Commune</i>	Volumes d'eau facturés (en m <sup>3</sup> - RPQS 2021)	Collectivité maître d'ouvrages AEP	Priorité	Arrêté de délimitation de BAC	Arrêté de définition du programme d'actions
Source de l'Erable <i>Château-Renard</i>	421 932	SMAEP de Château- Renard	Grenelle	2011	2011
Source de Bougis <i>Courtenay</i>	270 604	Commune de Courtenay	Grenelle	2017	/
Source de la Métairie <i>Douchy-Montcorbon</i>	90 107	Commune de Douchy-Montcorbon	Grenelle	2011	2011
Source du Livernais <i>Triguères</i>	75 412	Commune de Triguères	Grenelle	2015	2015
Sources des Trois Fontaines <i>La Selle-sur-le-Bied</i>	670 881	SIAEP de la Cléry et du Betz	Grenelle	2019	/
Captages de Puy-la-Laude <i>Cepoy et Paucourt</i>	377 227	SMAEP de Puy la Laude	Grenelle	2011	2011
Captages de la Prairie <i>Nargis</i>	546 173	SPEP de La Prairie	Grenelle	2011	2011
Captages de l'Aulnoy <i>Pannes</i>	2 761 049	Agglomération Montargoise	Grenelle	2023	/
Captages de la Chise <i>Amilly</i>			Grenelle	2013	/
Forage de la Mare – le Puits Beaujon <i>Les Choux</i>	100 977	SIAEP de Boismorand – Les Choux - Langesse	Conférence environ- nementale	2017	/

Depuis 2009, une politique de préservation de la ressource en eau est portée par le PETR Gâtinais montargois, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et les collectivités maîtres d'ouvrages des captages prioritaires. En effet, plusieurs contrats ont été mis en œuvre pour mettre en place des actions visant la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels humides et aquatiques sur le bassin versant du Loing en Gâtinais (Contrat Global 2009-2012 puis 2015-2018). C'est dans ce cadre que le PETR porte une cellule d'animation, composée de trois postes d'animateurs, pour mettre en œuvre les programmes d'actions des différentes AAC du territoire. Les actions mises en place s'inscrivent dans un nouveau Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2022-2024 Gâtinais montargois, en partenariat avec l'AESN. La carte des 10 AAC animées par les services du PETR du Montargois-en-Gâtinais est présentée ci-dessous à titre d'information :

Figure 1 : Carte de localisation des captages prioritaires et des Aires d'Alimentation de Captages sur le territoire du PETR Gâtinais montargois



## b. Enjeux liés à la qualité de l'eau

Tous les captages exploitent des eaux souterraines de la nappe de la Craie du Gâtinais. Les problématiques liées à la qualité des ressources en eau potable sont principalement d'origine agricole et concernent la présence de produits phytosanitaires et de nitrates. Un suivi mensuel de la qualité de l'eau est effectué depuis 2017, permettant d'avoir des données précises sur les concentrations en nitrates et produits phytosanitaires de tous les captages. Ce suivi est financé par l'AESN et les collectivités maîtres d'ouvrages.

Figure 2 : Tableau récapitulatif de la qualité des eaux brutes aux captages (Données 2019-2023 issues du suivi renforcé)

Nom du captage	Teneur moyenne en nitrates (2019-2023) en mg/L	Molécules autorisées les plus détectées (2019-2023)								
		Métolachlore ESA	Métolachlore OXA	Métolachlore NOA	Métazachlore ESA	Métazachlore OXA	Diméthachlore ESA	Diméthachlore CGA 369873	Chloridazone méthyl desphényl	Chloridazone desphényl
Source de l'Erable 1	44+	X			X		X	X	X	
Source de l'Erable 2	44+	X			X			X	X	
Source de Bougis	43+	X			X			X		
Source de la Métairie	45+	X	X	X	X	X	X	X		
Source du Livernais	39	X	X		X	X		X	X	
Source des Trois Fontaines S1	53+	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Source des Trois Fontaines S2	53+	X			X	X				
Source des Trois Fontaines S3	53+									
Source des Trois Fontaines S4	53+									
Puy-la-Laude P2	32	X						X		
Puy-la-Laude F4	18	X								
Puits de l'Abîme	40+	X								
La Prairie F2	21	X	X	X	X	X	X	X	X	X
La Prairie F3	21	X	X		X	X		X	X	
La Prairie P1	20	X	X		X	X		X	X	
L'Aulnoy F1	43	X							X	
L'Aulnoy F2	42+	X			X	X		X	X	
L'Aulnoy F3	19	X	X	X	X			X	X	X
La Chise F2	42+	X								
La Chise F3	58+	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Forage de la Mare	19	X								

+ : dépassement 50 mg/L observé dans les 4 dernières années

X : dépassement 0.1 µg/L dans les 4 dernières années

Ces données témoignent de la sensibilité des captages du territoire aux pollutions diffuses issues de l'utilisation de fertilisants azotés et de produits phytosanitaires, notamment agricoles. Les objectifs environnementaux à plus long terme sont d'atteindre une qualité de l'eau des captages conformes au SDAGE Seine Normandie, c'est-à-dire :

- pour les nitrates, entre 25 et 40 mg/L sans tendance à la hausse,
- pour les pesticides, entre 0.05 et 0.075 µg/l par molécule et entre 0.25 et 0.375 µg/l pour la somme des molécules, sans tendance à la hausse.

**Cette étude devra permettre d'estimer l'impact des MAEC sur l'utilisation d'intrants, et ainsi sur la qualité des eaux.**

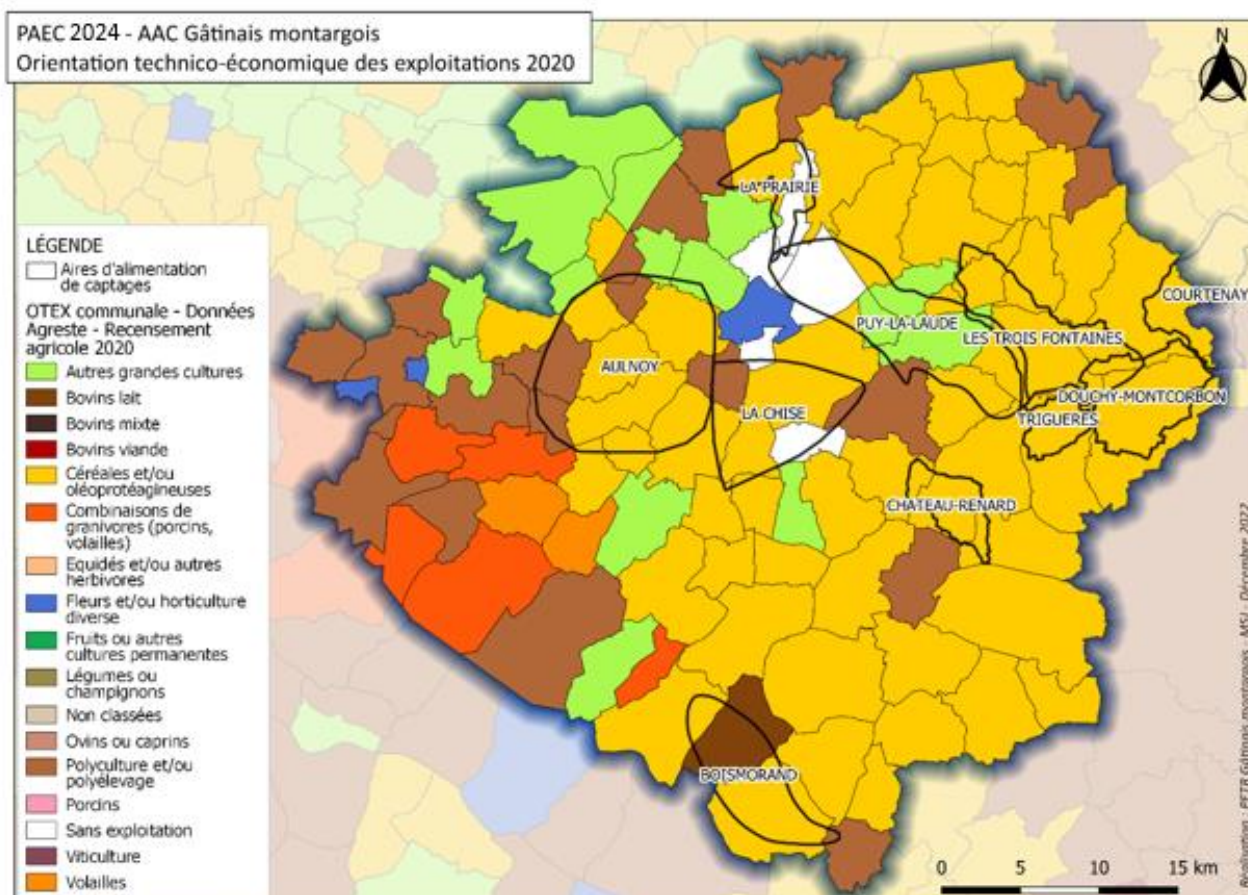
### c. Caractéristiques des BAC

Nom du BAC	Surface BAC (ha)	SAU (ha)	Nb d'agriculteurs concernés
La Chise	5 318	2 692	57
L'Aulnoy	10 792	6 607	119
Puy-la-Laude	7 848	3 192	81
Château-Renard	1 764	1 238	36
Courtenay	3 765	2 525	71
Douchy-Montcorbon	3 849	2 598	59
Les Choux	4 124	814	20
La Prairie	1 778	660	31
Trois Fontaines	5 349	3 959	84
Triguères	1 521	1 153	37
<b>TOTAL*</b>	<b>44 620</b>	<b>24 442</b>	<b>425</b>

\*les totaux ne sont pas égaux à la somme en raison des superpositions des BAC

Sur le territoire, la plupart des exploitations sont en grandes cultures avec en majorité des rotations de type colza – blé – orge (orientation en céréales et oléo-protéagineux) et peu d'activités d'élevage extensif, et donc de surfaces toujours en herbe (cf. Fig.3).

Figure 3 : Carte des orientations technico-économiques des exploitations sur le territoire du PETR Gâtinais montargois



Des diversifications sont observées, en particulier sur la partie ouest du territoire avec des cultures à forte valeur ajoutée comme le blé améliorant, la betterave et la pomme de terre. Ces cultures nécessitent des traitements importants et parfois également des apports en eau d'irrigation conséquents et peuvent donc présenter un risque pour la protection quantitative et qualitative des ressources en eau. Par ailleurs, peu de couvertures permanentes des sols sont observées. Le travail du sol le plus fréquent reste le labour.

Les surfaces cultivées en agriculture biologique sont très faibles sur le territoire. D'après les données du Recensement Agricole 2020, seules 7% des exploitations du territoire sont en AB. En analysant le Registre Parcellaire Graphique des exploitations du Loiret ayant des parcelles sur les AAC du Gâtinais montargois, les surfaces en AB représentent environ 5% de l'ensemble des surfaces des exploitants en 2021. Sur les AAC du Gâtinais montargois, les surfaces en AB représentent environ 1 000 ha soit moins de 4% de la surface agricole des AAC. Ces chiffres attestent d'une dynamique de développement de l'agriculture biologique particulièrement faible et bien inférieure aux chiffres nationaux (10% de la surface agricole française en AB en 2021 d'après l'Agence Bio).

**Cette étude devra permettre d'estimer l'impact des MAEC sur les pratiques agricoles (diversification, part de prairies, etc.).**

#### d. Actions réalisées pour la reconquête de la qualité de l'eau

Toutes les AAC ont été définies par rapport à la préservation de captages prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement ou de la Conférence Environnementale. Dans ce cadre, un arrêté préfectoral est pris afin de fixer la délimitation de chaque AAC et un autre pour les actions et les objectifs d'engagements du programme d'actions. Les programmes d'actions sont volontaires et impliquent tous les acteurs du territoire tels que les agriculteurs, les organisations professionnelles agricoles, les coopératives, les négoce, les collectivités, la SNCF, les industries, les particuliers, etc.

Un CTEC portant sur la préservation de la ressource en eau et la protection pérenne des captages a été élaboré pour une durée de trois ans sur la période 2022-2024 pour inscrire les actions mises en œuvre dans un cadre contractuel avec l'Agence de l'eau Seine Normandie. Les enjeux et thématiques des 32 actions de ce CTEC figurent dans le tableau suivant.

Figure 4 : CTEC Gâtinais montargois : enjeux et thématiques des actions

Enjeux	Cibles	Thématiques des actions
Enjeu qualitatif : améliorer la qualité des eaux souterraines	Acteurs économiques non agricoles	Accompagner les acteurs économiques non agricoles pour limiter les pollutions diffuses liées à leurs activités
	Acteurs économiques agricoles	Accompagner les changements de pratiques agricoles pour réduire la présence de produits phytosanitaires aux captages
		Améliorer les pratiques de fertilisation pour éviter le lessivage de l'azote
		Développer les surfaces d'intérêt agro-environnemental
Enjeu quantitatif : gérer durablement la ressource en eau		Promouvoir une gestion économe en eau des activités agricoles
Enjeux transversaux		Améliorer la connaissance et poursuivre le suivi de la qualité de l'eau
		Poursuivre le suivi des démarches AAC avec les collectivités maîtres d'ouvrages
		Communiquer et sensibiliser sur la protection de la ressource en eau
		Animer et coordonner le programme d'actions du CTEC



Concernant l'accompagnement des changements de pratiques agricoles pour réduire la présence de produits phytosanitaires aux captages, la contractualisation de MAEC à destination des agriculteurs ayant des parcelles sur les AAC du Gâtinais montargois est une des actions importantes pour améliorer la qualité de l'eau.

D'autres actions sont réalisées : étude sur les potentialités de développement de l'agroforesterie, campagnes de reliquats azotés, suivi de la qualité des eaux brutes, formations/démonstrations, etc.

### e. MAEC

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un dispositif de développement territorial constituant l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique agricole commune (PAC). Instaurées lors de la programmation 2015-2022 de la PAC, elles ont remplacé les MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) de la programmation précédente (2007-2013). Les objectifs sont d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement, et de maintenir les pratiques favorables à l'environnement. L'engagement des agriculteurs dans des MAEC est volontaire et dure 5 ans. Pendant cette période, les agriculteurs engagés reçoivent une rémunération annuelle en échange du respect d'un cahier des charges.

L'animation des MAEC est portée sur les AAC par le PETR Gâtinais montargois depuis 2015. Les agriculteurs ont la possibilité de s'engager dans une MAEC s'ils ont au moins une parcelle dans une des AAC du territoire du PETR Gâtinais montargois. L'ensemble des mesures proposées sur les AAC est défini dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). La surface agricole des AAC est de 24 442 ha et environ 400 exploitations sont donc éligibles aux MAEC proposées.

#### Historique MAEC sur le territoire du PETR Gâtinais montargois :

- Programmation PAC 2015-2022 :

Entre 2015 et 2022, la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) a été proposée aux agriculteurs ayant des parcelles sur les AAC (mesures unitaires de réduction d'intrants, mesures système grandes cultures et polyculture-élevage et mesure de création d'herbe) dans l'objectif de réduire les pollutions diffuses agricoles aux captages, via le dépôt de plusieurs PAEC auprès de la Région Centre-Val de Loire :

- PAEC « Territoire du Loing » pour les agriculteurs ayant des parcelles sur les AAC (hors AAC de Boismorand), ouvert chaque année entre 2015 et 2022,
- PAEC de Boismorand pour les agriculteurs ayant des parcelles sur l'AAC de Boismorand, ouvert chaque année entre 2017 et 2019 et en 2022.

MAEC	Objectifs de la MAEC
MAEC localisée réduction des pesticides	En fonction de la mesure, réduction des IFT : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Herbicides</li> <li>• Produits phytosanitaires hors herbicides</li> <li>• Herbicides et produits phytosanitaires hors herbicides</li> </ul>
MAEC localisée maintien des réductions pesticides	En fonction de la mesure, respect d'un IFT maximal fixé sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Herbicides</li> <li>• Produits phytosanitaires hors herbicides</li> <li>• Herbicides et produits phytosanitaires hors herbicides</li> </ul>
MAEC localisée création de surface enherbée	Création de prairie sur parcelle vulnérable

MAEC système polyculture-élevage herbivores	Maintien des prairies permanentes Part minimale de surface en herbe Part maximale de maïs ensilage Respect d'un IFT maximal fixé herbicides et hors herbicides Niveau maximal d'achats de concentrés par espèce
MAEC système grandes cultures	Diversification des cultures et des rotations Part minimale de légumineuses Respect d'un IFT maximal fixé herbicides et hors herbicides

Bilan des engagements 2015-2022 :

	Nombre d'engagements en MAEC	Surfaces engagées en MAEC
<b>2015</b>	11	1034 ha
<b>2016</b>	14	1788 ha
<b>2017</b>	20	2399 ha
<b>2018</b>	23	2035 ha
<b>2019</b>	21	2739 ha
<b>2020</b>	12	1415 ha
<b>2021</b>	18	1769 ha
<b>2022</b>	19	2116 ha

- Programmation PAC 2023-2027 :

Dans le cadre de la mise en place de la Politique Agricole Commune 2023-2027, le PETR Gâtinais montargois a déposé un nouveau PAEC sur les 10 AAC du Gâtinais montargois pour continuer la contractualisation de MAEC favorables à la protection des ressources en eau auprès des agriculteurs du territoire en 2023 et 2024.

MAEC	Objectifs de la MAEC
MAEC EAU – réduction des pesticides	Diversification des cultures avec introduction de cultures à bas niveau d'impact (BNI) Réduction des IFT herbicides et hors herbicides Présence d'infrastructures agroécologiques
MAEC EAU – gestion de la fertilisation	Limitation de la pression en azote minérale Valeur de reliquat entrée hiver à ne pas dépasser Maintien des prairies permanentes Réalisation de bilans azotés prévisionnels
MAEC EAU – réduction des pesticides et gestion de la fertilisation	Cf. supra
MAEC Climat – Bien-être animal – Autonomie fourragère – élevage d'herbivores	Développement des surfaces en herbe et des prairies permanentes Diminution de la part de maïs ensilage dans la surface fourragère Réduction des IFT herbicides et hors herbicides Interdiction des produits phytosanitaires sur les prairies permanentes et temporaires et limitation de la fertilisation
MAEC Biodiversité – création de prairies	Interdiction des produits phytosanitaires sur les prairies permanentes et temporaires et limitation de la fertilisation

Bilan des engagements 2023 et 2024 :

	Nombre d'engagements en MAEC	Surfaces engagées en MAEC
<b>2023</b>	17	2570 ha
<b>2024</b>	24	4770 ha

Dans ce contexte de MAEC portées par le PETR depuis 9 années, la cellule d'animation se questionne sur l'impact des contractualisations sur les pratiques agricoles.

**L'étude aura pour but d'évaluer si ces objectifs sont atteints, en quantifiant l'évolution des pratiques agricoles induites par la contractualisation MAEC.**

L'étude devra permettre de proposer des pistes d'amélioration du dispositif et, si jugé nécessaire, de proposer d'autres dispositifs pertinents à mettre en place sur le territoire.

## 2. Objet de la consultation

Le marché a pour objet la réalisation d'une étude bilan de la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques depuis 2015 et de potentialité de développement d'autres dispositifs sur les 10 Aires d'Alimentation de Captages du PETR Gâtinais montargois. Cette étude doit constituer une aide à la décision pour les collectivités.

L'étude, objet de cette consultation, aura pour objectifs de :

- **Réaliser un bilan quantitatif des engagements MAEC et typologique des agriculteurs engagés et non engagés**
  - Quel historique des MAEC sur le territoire ? (cartographie par année)
- **Réaliser une étude d'enquête des freins et motivations des agriculteurs à la contractualisation d'une MAEC :**
  - Quels sont les facteurs influençant le choix des agriculteurs ? (rapport au changement, sensibilité aux questions agro-environnementales, accueil de la possibilité de contractualisation, favorabilité du contexte socio-économique, existences d'autres dispositifs que les MAEC)
  - Quel est le rapport coût/avantage pour les exploitations ?
  - Pourquoi les agriculteurs engagés ne passent-ils pas au niveau supérieur de la MAEC ?
  - Comment ces freins peuvent-ils être levés ?
- **Réaliser une étude d'impact des MAEC sur les pratiques agricoles et ainsi sur la ressource en eau, et une évaluation de la durabilité de ces impacts :**
  - Quel est l'impact des MAEC sur le changement de pratiques agricoles ? (SIAE, reliquats azotés, IFT, type de produit phytosanitaire, cultures, chargement animal, ...)
  - Quelles pratiques ont été mises en place par les agriculteurs pour respecter les cahiers des charges ?
  - Quel est le niveau d'impact de chacun de ces changements sur la qualité de l'eau ?
  - Les agriculteurs ambitionnent-ils de pérenniser leurs pratiques et pourquoi ?
  - Des changements de pratiques pérennes sont-ils observés sur des surfaces anciennement engagées en MAEC ?

- Les changements de pratiques agricoles sont-ils durables économiquement / sont-ils dépendants du financement MAEC ? La mise en œuvre du cahier des charges se traduit-elle par un nouvel équilibre technico-économique ?
- **Réaliser une évaluation de l'animation des MAEC :**
  - Quelle est la portée des actions auprès des agriculteurs ?
  - Quels besoins sont exprimés par les agriculteurs quant à l'animation ?
- **Proposer des modalités techniques et administratives pour améliorer le dispositif :**
  - Comment le dispositif MAEC peut-il être amélioré ?
  - Quels autres dispositifs pourraient être développés sur le territoire pour permettre de maintenir les pratiques à la suite d'un engagement en MAEC ? (PSE, stratégie foncière, etc.)
  - En quoi ces autres dispositifs apporteront une plus-value aux MAEC sur les AAC ?
  - Quelles sont leurs modalités de mise en place ? (technique, administratif, financier)

### 3. Organisation

#### a. Caractéristiques de l'offre

Le candidat devra indiquer dans son offre les modalités techniques détaillées de mise en œuvre du présent cahier des charges et chiffrer les coûts (coût global pour l'ensemble de l'étude en précisant sa répartition : réunion, enquêtes, analyse des données, rédaction du rapport, acquisition de données, etc.).

Pour se faire, il fournira notamment un mémoire technique précisant les dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution de la mission, et plus particulièrement : le détail de la méthodologie envisagée, le planning prévisionnel détaillé, le CV des intervenants et l'organisation de l'équipe proposée. Il précisera également les modalités de paiement souhaitées.

#### b. Organisation entre maître d'ouvrage et prestataire

Un échange aura lieu au démarrage de la mission entre les services du PETR Gâtinais montargois et ceux du prestataire retenu afin de permettre au prestataire de présenter son expérience dans ce domaine et également d'éclaircir et expliciter la demande afin d'optimiser le travail.

Les animatrices protection de la ressource en eau seront les interlocutrices privilégiées du prestataire, à qui elles apporteront leur connaissance du territoire, des acteurs locaux, de l'historique des démarches, ainsi que leur appui organisationnel pour la tenue des enquêtes.

Les animatrices suivront le prestataire durant toute la durée de la mission et seront donc tenues informées régulièrement des avancées de la prestation. Les versions provisoires des documents de présentation et de synthèse des résultats demandés seront soumises pour avis et modifications éventuelles au PETR avant présentation ou diffusion.

#### c. Modalités d'échanges

Le prestataire pourra proposer une plateforme collaborative pour favoriser notamment les échanges de documents.

#### d. Pilotage et instances de gouvernance

L'opération sera pilotée par le maître d'ouvrage. Il fera appel à différents comités décisionnels. Le prestataire devra organiser et animer l'ensemble de ces comités, en lien avec les animatrices protection de la ressource en eau qui faciliteront leur organisation logistique. À tout moment, le prestataire pourra solliciter les animatrices pour leur faire part de ses réflexions et ses avancées, et si le besoin se fait sentir, pourra convoquer une réunion.

- **Comité technique (COTECH) :**

Le COTECH aura pour objectif de discuter les propositions faites par le prestataire, et permettra de faire des points d'étape en évaluant les résultats obtenus et en déterminant les orientations stratégiques pour les phases à venir.

Composition : animatrices du PETR Gâtinais montargois, AESN, DDT du Loiret, DRAAF Centre-Val de Loire, Région Centre-Val de Loire, Chambre d'Agriculture du Loiret, GABOR, bureau d'étude choisi.

Le COTECH se réunira au lancement de l'étude, se tiendra à distance ou en présentiel et sera animé par le prestataire.

- **Comité de Pilotage (COFIL) :**

Ce COFIL est élargi à d'autres acteurs du territoire. Il permettra le dialogue territorial entre les différents acteurs du territoire concernés par ce projet, et plus largement, la démarche menée sur les BAC. Présidé par un élu du PETR, il aura pour objectif de valider la méthode en amont, d'informer les acteurs territoriaux sur l'avancée du projet et de recueillir leurs retours afin d'orienter et valider les orientations stratégiques.

Composition : membres du COTECH, élus du PETR Gâtinais montargois, représentants des collectivités maîtres d'ouvrage AEP, agriculteurs du territoire, représentants des coopératives, ARS Centre-Val de Loire.

2 réunions de COFIL sont prévues :

- un COFIL à l'issue du COTECH de lancement
- un COFIL de fin d'étude.

Les COFIL se tiendront préférentiellement en présentiel et seront animés par le prestataire. Le prestataire pourra proposer une organisation de ces réunions différente, des réunions supplémentaires, ou des interlocuteurs supplémentaires qui seraient nécessaires au bon déroulement de la mission dans les délais prévus.

#### e. Organisation des réunions

Afin de permettre une programmation anticipée des réunions pour s'assurer de la présence d'un maximum de membres, le titulaire informera régulièrement les animatrices de l'avancement de ses études et de ses objectifs de date de restitution.

Le secrétariat des réunions sera assuré par le prestataire qui établira et transmettra un compte rendu détaillé ainsi qu'un relevé de décisions aux membres des réunions.

## f. Rendus

Il est attendu une analyse fine qualitative et quantitative des engagements en MAEC sur le territoire du Gâtinais montargois à l'aide d'éléments cartographiques, d'éléments statistiques et d'analyses détaillées du travail réalisé. Le prestataire rédigera une synthèse à la fin de chaque chapitre et fournira à l'issue de la prestation un rapport complet présentant dans le détail les investigations effectuées au cours de l'étude ainsi que ses conclusions. Tous les documents annexes (ex : comptes rendus de réunions et supports de communication réalisés) y seront joints.

D'une manière générale, le prestataire pourra produire autant de tableaux, cartes, plans, schémas, graphiques qu'il jugera nécessaire pour la bonne compréhension et l'illustration du texte. Les documents finaux devront être de qualité, tant sur le fond que sur la forme. Ces documents devront comprendre des éléments cartographiques et schématiques de bonne qualité.

L'ensemble des données sera fourni en format papier sous forme de rapport mais également en PDF ainsi que sur un support informatique modifiable (Word, Excel pour le texte et les bases de données) et un support SIG pour la partie cartographique (format Shapefile accompagné des métadonnées/tables associées référencés en Lambert 93). Les fichiers cartographiques ou de dessin seront tous remis au format Arcview, Autocad et Qgis.

À la réception de ces documents, le PETR jugera de leur conformité au cahier des charges et aux remarques des partenaires techniques et financiers associés à cette étude. **Il se réserve le droit de demander les corrections nécessaires au prestataire jusqu'à satisfaction.**

Les documents définitivement validés permettront, sur présentation de la facture, de solder la commande.

Les logos du PETR Gâtinais montargois et des partenaires financiers (AESN et collectivités maîtres d'ouvrages) devront figurer sur ces rapports de synthèses.

**Le prestataire cède, à titre exclusif et définitif au seul bénéficiaire du PETR Gâtinais montargois et des maîtres d'ouvrages AEP concernés, pendant toute la durée de protection des droits d'auteur et en tous lieux, ses droits patrimoniaux sur les prestations** intellectuelles, créations artistiques, graphiques, maquettes, dessins, photographies, illustrations, rendus de résultats et d'informations, etc., objets du présent marché. Il est précisé que le prestataire est tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents recueillis et produits au cours de la mission. Le prestataire s'engage donc à ne pas réutiliser ces informations, sauf accord écrit des propriétaires précités et dans le cadre d'un usage ponctuel clairement identifié. Il s'engage également à restituer l'ensemble des documents fournis et produits à la fin de la prestation. L'ensemble de ces documents demeurera la propriété du PETR Gâtinais montargois et des maîtres d'ouvrages AEP concernés qui pourront s'en servir pour mener notamment des actions pédagogiques, d'information et de sensibilisation.

## g. Durée du marché

La durée totale du marché est de 4 à 6 mois maximum à compter de sa date de notification. Le prestataire devra proposer un calendrier prévisionnel dans son offre. L'étude démarrera dès la notification de l'ordre de service émis par le PETR Gâtinais montargois.